Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

UE – Règlement (CE) N° 50/2000 sur l’étiquetage des denrées alimentaires

Par

Publié le 10/01/2000, modifié le 09/03/2026

Ce règlement a été abrogé par le règlement 1829/2003.
Règlement concernant l’étiquetage des denrées et ingrédients alimentaire contenant des additifs et arômes génétiquement modifiés ou produits à partir d’OGM

Adresse de cet article : https://infogm.org/ue-reglement-ce-n-50-2000-sur-letiquetage-des-denrees-alimentaires/